

218C0728
FR0011191766-FS0371

13 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EOS IMAGING

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 avril 2018, la société par actions simplifiée Financière Arbevel¹ (20 rue de la Baume, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 15 mars 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EOS IMAGING et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 1 145 045 actions EOS IMAGING représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EOS IMAGING sur le marché.

¹ Détenue à hauteur respectivement de 37,66% par MM. Delabare et Lalevée, lesquels ont précisé ne détenir aucune action EOS IMAGING à titre personnel.

² Sur la base d'un capital composé de 22 641 483 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.